



PROGRAMME DE FORMATION EN SOCIALISATION POLITIQUE ET DÉBAT ARGUMENTÉ

NOTES POUR LE MODULE IX : LE DÉBAT CONTRADICTOIRE DANS UN CADRE DÉMOCRATIQUE

Par M. Abdonel DOUDOU, juriste
Directeur exécutif de JURIMÉDIA
Et membre du Comité de pilotage de l'OCID

Sommaire du module

- I. Le débat contradictoire (variante du débat argumenté) : ce qu'il n'est pas et ce qu'il est
- II. Les avantages du débat contradictoire et son rôle dans une société démocratique
- III. Aperçu des techniques du débat contradictoire
- IV. Trois défis sur le chemin de la construction d'une culture d'argumentation en Haïti
- V. En guise de conclusion : une motion en vue de la préparation de débats en présentiel

Introduction

Le présent module de formation sur le *Débat contradictoire dans un cadre démocratique* a été intégré au programme de formation en socialisation politique et débat argumenté pour permettre aux participant-e-s de :

- Pouvoir définir le débat contradictoire et le distinguer d'avec le débat argumenté ou la discussion rationnelle, le dialogue de sourd, le débat médiatique et la propagande ;
- Comprendre la finalité du débat contradictoire à visée démocratique et pourquoi il ne va pas sans une certaine éthique ;
- Comprendre les avantages du débat contradictoire et son rôle dans la formation et la consolidation d'une société démocratique ;
- Avoir une bonne compréhension des techniques de base du débat contradictoire (terminologie, formats, séquences, protagonistes, règles du jeu, etc.) ;
- Réfléchir sur quelques défis (ou écueils) à surmonter pour développer une culture de la discussion rationnelle ou du débat argumenté en Haïti.

Pour atteindre ces objectifs, le module s'ouvre avec une description de ce que le débat contradictoire n'est pas et de ce qu'il est (I). Il poursuit avec les avantages et le rôle du débat

contradictoire dans une société démocratique (II). S'ensuit une brève description des techniques de base du débat contradictoire (III). Enfin, est proposée aux participant-e-s une réflexion sur les défis à relever pour favoriser une culture du débat argumenté en Haïti (IV). En guise de conclusion, le module se termine avec la présentation d'une motion (ou sujet de débat) et les consignes appropriés en vue de la préparation d'un exercice de débat contradictoire en présentiel lors des conférences-débats qui mettront fin au programme de formation.

Cela dit, les techniques du débat contradictoire seront considérées plus en détails, avec exemples à l'appui, au cours de la visioconférence. Il convient de noter que les présentations vidéos suivent ce même plan. Ces notes n'ont pour ambition que de vous faciliter la rétention des notions présentées.

I. Le débat contradictoire (variante du débat argumenté) : ce qu'il n'est pas et ce qu'il est

1) *Ce qu'il n'est pas*

- ⇒ **Séance de ping-pong verbal** sans écoute de l'autre ou **dialogue de sourd** ;
- ⇒ **Propagande**, définie comme « la publicité des pouvoirs politiques et des groupes de pression » qui ne tient compte du point de vue de l'interlocuteur que pour le caricaturer de manière à montrer qu'il a tort sur tous les plans¹. C'est pourquoi, le débat contradictoire dans un cadre démocratique implique un certain nombre de règles d'éthique. Ce sont, entre autres, les suivantes :
 - a) *Ne pas défendre consciemment le faux pour convaincre ;*
 - b) *Ne pas blesser l'adversaire uniquement pour affaiblir sa capacité argumentative ;*
 - c) *Ne pas jouer sur les mots ;*
 - d) *Ne pas confondre rigueur et véhémence ;*
 - e) *Ne pas prendre l'argumentation comme une simple technique à la défense d'intérêts purement personnels ;*
 - f) *Ne pas oublier la fin dernière de l'argumentation : adopter la thèse la mieux justifiée².*
- ⇒ **Débat médiatique** où l'on confronte des opinions et non des thèses ; qui est basé sur des jugements de valeurs plutôt que sur des hypothèses ; qui est spontané ou improvisé alors que le débat argumenté nécessite des recherches et une préparation ; qui renforce les points de vue de chacun plutôt que d'ouvrir au point de vue de l'autre pour progresser ; l'écoute y est aléatoire contrairement au débat contradictoire qui impose une écoute organisée et systématique³.

¹ Claude Paris, Yves Bastarache, *Initiation à la pensée critique*, Éditions CG, Québec, 1992, p. 168

² Claude Paris, Yves Bastarache, *ibid.*, p. 253.

³ Philippe Bertinelli, *Suggestions pédagogiques pour la mise en œuvre de séances d'enseignement moral et civique : Le débat argumenté*, Lycée Blaise Pascal Clermont-Ferrand.

⇒ Une **lutte** ou une **compétition avec pour seul objectif d'avoir raison ou de gagner** à tout prix. C'est tout le contraire. Et pourquoi donc ? Les deux citations qui suivent en disent long.

« Dans la discussion en commun, celui qui est vaincu obtient le plus grand profit parce qu'il apprend ce qu'il ne savait pas encore » (**Épicure, Maximes**, cité par Pierre Blackburn in *Logique de l'argumentation*, 2^{ème} édition, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., Québec, 1994, p. 173).

« Le but de la discussion ne doit pas être la victoire, mais l'amélioration » (**Joseph Joubert**, URL : <https://citations.ouest-france.fr/citation-joseph-joubert/but-discussion-doit-etre-victoire-32882.html>)

2) *Ce qu'il est*

⇒ « Une joute oratoire dans laquelle les parties en présence défendent leurs positions respectives par rapport à une question » (**Claude Paris, Yves Bastarache**, *Philosopher : Pensée critique et argumentation*, p. 222)

⇒ Une des formes de l'argumentation (à côté de l'essai qui est un texte argumenté). En d'autres termes, c'est la discussion rationnelle, le débat argumenté sous la forme d'un jeu de société.

⇒ Un exercice démocratique qui s'apparente à « une invitation au vivre-ensemble » (**Hérolf Toussaint**, *Argumenter en Philo et à l'université*, p. 274)

⇒ Un « exercice de civilité et de pratique démocratique sur un mode ludique » (**Philippe Breton**, *L'incompétence démocratique : La crise de la parole aux sources du malaise (dans la) politique*, p. 252)

II. Les avantages du débat contradictoire et son rôle dans une société démocratique

A) *Les avantages*

⇒ Le débat contradictoire favorise le développement de la pensée critique : « La parole est créatrice d'idées. L'idée vient en parlant. Apprendre à parler c'est apprendre à penser » (**Hérolf Toussaint**, *Argumenter en Philo et à l'université*, p. 15).

⇒ Le débat contradictoire peut servir à humaniser les rapports sociaux, à développer l'esprit d'ouverture et l'empathie ; qualités nécessaires à l'édification de la paix sociale (**Hérolf Toussaint**, *ibid.*, pp. 13, 274).

⇒ Le débat contradictoire favorise le développement, non seulement de la capacité de convaincre sans violence et sans ruse, mais aussi d'écouter et de comprendre le point de

vue de l'autre lors même que l'on soit en désaccord avec. C'est l'« empathie cognitive » (Philippe Breton, op. cit., p. 21).

B) Rôle du débat contradictoire dans une société démocratique

- ⇒ Le débat contradictoire est un outil pour développer une culture démocratique
- ⇒ Le débat contradictoire est une arme pour combattre l'intolérance et la violence
- ⇒ Le débat contradictoire est un outil d'apprentissage de la méthode participative de prise de décisions
- ⇒ Le débat contradictoire est une excellente illustration du fait que toutes les voix doivent être entendues et prises en compte dans une société démocratique
- ⇒ Le débat contradictoire développe notre capacité de dialoguer, compétence essentielle en régime démocratique.
- ⇒ Le débat contradictoire favorise l'exercice de la citoyenneté en nous habilitant à participer de manière éclairée aux discussions et délibérations collectives. « La démocratie vit de la confrontation des idées et présuppose l'esprit critique des citoyens » (Claude Paris, Yves Bastarache, *Initiation à la pensée critique*, p. 168).

III. Aperçu des techniques du débat contradictoire

Le débat contradictoire étant une mise en jeu ou une forme ludique de la discussion rationnelle ou du débat argumenté, il a une terminologie, un format ou style, une séquence de déroulement, des protagonistes (équipes de joueurs, juges ou Jury, président ou modérateur, public ou observateurs).

Objet et protagonistes d'un débat contradictoire

Lors d'un débat contradictoire, le jeu d'échanges argumentatifs se fait autour d'une question plus ou moins controversée que l'on peut considérer comme le thème ou sujet du débat. Cette affirmation controversée qui constitue la base du débat s'appelle la **Motion**.

L'assertion ou la thèse contenue dans l'énoncé de la Motion se nomme la **Proposition** ou l'**Accord**. La position contraire est appelée **Opposition** ou **Désaccord**. Ainsi, les équipes qui s'affrontent dans un débat sont respectivement dénommées **Équipe de la Proposition ou de l'Accord** et **Équipe de l'Opposition ou du Désaccord**. Pour conduire le débat (distribuer la parole et contrôler le temps de parole pour chacun des Orateurs, qui peuvent être 2 ou 3 par équipe selon le style ou le format de débat, un-e **Président-e** (ou Modérateur/trice) est désigné-e. Un **Jury** composé de plusieurs **Juges** ou un **Professeur** (cas de débat en milieu scolaire) évalue les **Débatteurs** (Joueurs) et leur attribue des scores (points) selon des critères préétablis et pour trois dimensions du débat : le style ou la forme de la présentation, le contenu ou les arguments et la stratégie ou la structure des discours. Enfin, le plus souvent il y a aussi un

Public qui assiste au déroulement du jeu. Quelquefois, le public est associé à l'évaluation. À noter que, pour le *débat argumenté de type expérimental* proposé par Philippe Breton, le jeu se déroule avec un groupe d'une douzaine de personnes sans public.

De l'argumentation des équipes

Les orateurs parlant au nom de leur équipe respective déploient deux types d'arguments :

- ✓ Les **arguments de fond** ou **discours principaux** (on dit aussi discours constructifs) ;
- ✓ Et les **arguments de réfutation** ou **discours de réplique**.

Il faut noter qu'en général, les discours constructifs sont environ deux fois plus longs (3 à 8 minutes selon le style de débat) que les discours de réplique et se prononcent avant ceux-ci. Les deux équipes ont droit aux deux types de discours, mais si l'équipe de la proposition est bien celle qui ouvre la série des discours constructifs (en général quatre, soit deux par équipe), c'est l'équipe de l'Opposition qui démarre avec les discours de réplique.

Séquence de déroulement du débat contradictoire

Le déroulement d'un débat contradictoire peut avoir quelques variations dépendant des formats ou styles de débat. Parmi les différents types/formats de débat contradictoire, nous pouvons citer :

- ✓ Le format *World School Debating Championship* (WSDC), c'est-à-dire celui des compétitions scolaires mondiales de débat, qui est une combinaison du format Karl Popper et de celui du Parlement britannique ;
- ✓ Le format présenté par Claude Paris et Yves Bastarache, une variante du format WSDC ;
- ✓ Le format de *débat expérimental* développé par Philippe Breton, une adaptation également du style WSDC axée sur le principe démocratique de l'égalité et de la symétrie fondamentale des prises de parole ;
- ✓ Le format des Clubs Toastmasters.

Le tableau suivant présente de façon synthétique la séquence du déroulement du débat et la durée de chaque segment selon le format.

Segments du débat	Durée en minutes			
	Format WSDC	Format Paris & Bastarache	Format Breton	Format Toastmasters
Première Proposition ou premier discours de l'Accord	8 mns	3 mns	4 mns	5 mns (ou 2 :30)
Première Opposition ou premier discours du Désaccord	8 mns	3 mns	4 mns	5 mns (ou 2 :30)
Deuxième proposition ou deuxième discours de l'Accord	8 mns	3 mns	4 mns	5 mns (ou 2 :30)
Deuxième opposition ou deuxième discours du Désaccord	8 mns	3 mns	4 mns	5 mns (ou 2 :30)
Troisième proposition ou troisième discours de l'Accord	4 mns	1 mn	3 mns	2 mns (ou 1 mn)
Troisième opposition ou troisième discours du Désaccord	4 mns	1 mn	3 mns	2 mns (ou 1 mn)

Assaut libre ou points d'information	NA	1 mn	1 mn	NA
Assaut libre ou points d'information	NA	1 mn	1 mn	NA

N.B. « Chaque orateur, sauf la première proposition (le premier orateur de tout le débat) doit réfuter son opposition. Les premiers et seconds orateurs des deux équipes sont également tenus de présenter des arguments de fond. Les troisièmes discours, par conséquent, sont utilisés pour la réfutation et la synthèse⁴ ».

Suite à la prestation des équipes, le Jury délibère pour déterminer l'équipe gagnante (ce travail est l'œuvre du professeur lorsque le débat a lieu en classe). Parfois, le public vote aussi pour participer à l'évaluation des débatteurs. Dans le débat expérimental de Philippe Breton, un vote au bulletin secret est réalisé au début et à la fin du débat. Et l'enjeu est de constater la variation ou l'évolution des opinions ou positions par rapport à la controverse présentée dans la motion. En d'autres termes, il s'agit de voir dans quelle mesure le déroulement du débat a permis à des participant-e-s de changer d'avis, et donc d'améliorer leur point de vue initial grâce à la confrontation des arguments dont la finalité est d'arriver à la thèse la mieux justifiée.

Quelques conseils et astuces importants à ne pas perdre de vue

- ⇒ Dans la préparation, il faut bien définir les termes de la motion ;
- ⇒ Après avoir rassemblé les données et élaboré les arguments appuyant votre version de la motion, il faut organiser les arguments (par ordre d'importance) et les répartir entre les deux premiers orateurs. Le troisième orateur n'aura pas à présenter d'arguments nouveaux. Il fera la dernière réplique de de son équipe et en présentera la conclusion de manière percutante.
- ⇒ Il ne faut jamais oublié qu'il faut rester courtois et détendus pendant tout le déroulement de la compétition.
- ⇒ Une règle d'or : on s'attaque à la thèse de son adversaire, jamais à ce dernier.
- ⇒ Il faut prendre le temps de bien écouter les orateurs de l'équipe adverse (ainsi que ses coéquipiers) et prendre des notes pour préparer ses répliques (sous forme de réfutation ou de concession) et ajuster ses arguments.

IV. Trois défis sur le chemin de la construction d'une culture d'argumentation en Haïti

Si le développement d'une culture de la discussion rationnelle ou du débat argumenté en Haïti est une urgence aujourd'hui pour consolider la démocratie, le chemin qui doit nous y amener n'est pas sans quelques écueils. En effet, nous avons repérer trois principaux défis à relever pour développer cette culture du débat et de la pensée critique en Haïti. Ce sont :

1) Polarisation politique, ostracisme politique et social polluant le débat public –

Le débat public est parasité par un ensemble de préjugés d'une catégorie sociale à l'égard de telle autre catégorie. Une profusion de stéréotypes facilite la mise d'étiquettes stigmatisantes sur tel groupe ou tel autre. Ce qui réduit la possibilité de vrais débats. Chacun s'en tient à ses propres idées et à ses propres croyances, considérant toujours que les autres ont tort ou même lui en veulent. C'est

⁴ Simon Quinn, *Débattre dans le style scolaire mondial : un guide*, International debate education association, New-York, 2009, p. 4

que l'on ne reconnaît guère le **principe de l'intersubjectivité** postulant qu'en « mettant en commun nos intelligences, par l'entremise d'échanges argumentatifs, nous réduisons le risque de commettre des erreurs⁵ ». Pour relever ce défi, nous devons apprendre, par la pratique du débat argumenté, combien il est important de profiter de la confrontation de nos idées avec celles des autres pour les faire évoluer vers des thèses la mieux justifiées que possible.

Pour souligner l'importance de la tolérance des idées d'autrui, on rapporte souvent cet aphorisme de Voltaire : « Je désapprouve totalement ce que vous dites mais je défendrai jusque dans la mort votre droit de le dire ». Mais cette tolérance ne suffit pas. Comme le soutient Walter Lippmann, dans son article « De la nécessité de l'opposition », « La véritable raison pour laquelle il faudrait inventer la liberté d'opinion si elle n'existait pas, (...) c'est que nous devons protéger le droit de nos adversaires à s'exprimer parce qu'il nous est nécessaire d'entendre ce qu'ils ont à dire. (...) la liberté de discussion améliore nos propres opinions (...) »⁶.

2) Problématique linguistique (Créole ou Français ; et pas Créole et Français)

Philippe Breton soutient que la capacité à maîtriser la langue est un préalable au débat⁷. Selon le professeur Hérold Toussaint, pour développer une culture de débat argumenté en Haïti, « la maîtrise de nos deux langues s'avère indispensable⁸ ». Le Créole et le Français, et non l'une ou l'autre. Le choix du bilinguisme et non celui de la diglossie qui se fait aux dépens d'une large majorité (les non francophones) que l'on prive d'un outil d'accès au savoir et au débat public irremplaçable. Justice pour le Créole qui doit avoir la place qui lui revient, à égalité avec le Français dans l'Administration, dans la littérature, dans la presse et dans la production de connaissance.

Cette thèse est défendue notamment par le linguiste Robert Berrouët-Oriol (<http://berrouet-oriol.com/>) et par l'écrivain Lyonel Trouillot que nous prenons plaisir à citer ici :

« Deux langues (le Créole et le Français) pour chaque Haïtien. (...) Démocratiser l'une. Valoriser l'autre. Parallèlement. Tant qu'il y aura appropriation privative de l'une par un petit groupe, même la valorisation systématique de l'autre ne comblera pas le déficit de citoyenneté dans ce domaine. (...) Imposer le Créole comme langue de production du savoir, comme langue administrative. Démocratiser la connaissance et l'usage du Français. La diglossie ne favorise pas ici l'égalité citoyenne, le bilinguisme le peut⁹ ».

Tout un programme d'aménagement linguistique selon une approche axée sur les droits et la justice linguistiques !

3) Faible culture de l'écrit et manque d'opportunité de lecture

Ce n'est un secret pour personne en Haïti que notre société est dominée par une culture orale et que le rapport à la lecture et à l'écriture semble être l'apanage d'une minorité. L'illettrisme, plus que l'analphabétisme, reste une problématique très sérieuse et un facteur déterminant de notre sous-

⁵ Pierre Blackburn in *Logique de l'argumentation*, 2^{ème} édition, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., Québec, 1994, p. 487.

⁶ Idem., pp. 408, 409.

⁷ Philippe Breton, *L'incompétence démocratique: La crise de la parole aux sources du malaise (dans la politique)*, Éditions La Découverte. Paris, 2006, p. 251

⁸ Hérold Toussaint, *Argumenter en Philo et à l'université*, Port-au-Prince, 2017, p. 14

⁹ Lyonel Trouillot, *(Re) penser la citoyenneté*, Éditions HSI, Port-au-Prince, 2001, p. 107.

développement. En revanche, il n'y a presque pas de politique de lutte contre l'illettrisme dans ce pays. De même, les bibliothèques ne sont pas nombreuses, et là où on en trouve, elles sont peu fréquentées. Il existe très peu d'initiatives de promotion de la lecture. C'est un défi majeur pour développer une culture de débat argumenté, car pour pouvoir argumenter, il faut savoir se documenter tout naturellement. Personnellement, c'est mon nouveau combat. Et je vous convie à vous y engager. L'avenir du pays en dépend.

V. En guise de conclusion : une motion en vue de la préparation de débats en présentiel

⇒ « Cette Chambre pense qu'il est fort probable (ou a contrario très peu probable) de mobiliser une participation massive des jeunes et des femmes aux forces sociales de pression, aux partis politiques et à des élections démocratiques pour réformer profondément le Parlement et refonder l'État haïtien ».

- a) Préparer les arguments de la proposition (accord) et de l'opposition (désaccord), y compris les objections, les concessions et les réfutations possibles.
- b) Les débats en présentiel se tiendront au cours des Conférences-débats de clôture du programme de formation.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Claude Paris, Yves Bastarache, *Initiation à la pensée critique*, Éditions CG, Québec, 1992

David Moskovici, *WSDC: Le format World School Debating Championship*, URL: <http://vaguedufutur.blogspot.com/2018/01/wsdc-le-format-world-school-debating.html>

Dmitri Georges Lavroff in *Les grandes étapes de la pensée politique*, 2^{ème} édition, Dalloz, Paris, 1999

Hérold Toussaint, *Argumenter en Philo et à l'université*, Port-au-Prince, 2017

Hérold Toussaint, *Le courage d'habiter Haïti au XXI^e siècle. La vocation de l'universitaire citoyen*. Imprimerie Deschamps, Port-au-Prince, 2015

Lyonel Trouillot, *(Re) penser la citoyenneté*, Éditions HSI, Port-au-Prince, 2001.

Nicholas Allan, *Debating manual*, Zuriberg Toastmasters. URL: https://topnotchtoastmasters.weebly.com/uploads/2/7/1/3/27132871/debating_manual_zuriberg.pdf

Philippe Bertinelli, *Suggestions pédagogiques pour la mise en œuvre de séances d'enseignement moral et civique : Le débat argumenté*, Lycée Blaise Pascal Clermont-Ferrand. URL : https://www.ac-clermont.fr/disciplines/fileadmin/user_upload/Histoire-

[Geographie/EMC/emc_lycee/formateur/approfondissement du tableau synthétique sur le debat argumente.pdf](#)

Philippe Breton, *L'incompétence démocratique: La crise de la parole aux sources du malaise (dans la) politique*, Éditions La Découverte. Paris, 2006

Pierre Blackburn in *Logique de l'argumentation*, 2^{ème} édition, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., Québec, 1994

Raymond Aron, *Introduction à la philosophie politique: démocratie et révolution*. Éditions de Fallois, 1997

Simon Quinn, *Débattre dans le style scolaire mondial : un guide*, International debate education association, New-York, 2009. URL : http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/deed.en_US

Stephanie Stanley, Debate Tips. URL: <http://faculty.washington.edu/jwilker/353/DebateTips.pdf>

ANNEXES

A) EXERCICES PRÉLIMINAIRES POUR LE MODULE IX

Pour introduire le module 9 portant sur le *Débat contradictoire dans un cadre démocratique*, nous proposons aux participant-e-s les deux exercices suivants :

- 1) Lisez le texte qui suit décrivant ce que l'on appelle « *L'embarras de Confucius* » et tirez-en au moins deux raisons de toujours chercher à comprendre les arguments à la base de l'opinion des autres, surtout lorsque la nôtre s'y oppose.

L'embarras de Confucius

*Confucius voyageant dans l'est de la Chine vit deux enfants qui se querellaient. Il leur en demanda la raison. Un des enfants dit : « Je suis d'avis que, lorsque le soleil se lève, il est plus proche des hommes ; à midi, il est plus éloigné ». L'autre garçon était d'avis que, au moment où le soleil se lève, il est loin et qu'à midi il est plus rapproché. Le premier dit : « Quand le soleil se lève, il est plus grand qu'une roue de char ; à midi, il n'est pas plus grand qu'une assiette ou qu'une tasse. Ce qui est loin semble plus petit ; ce qui est proche semble plus grand. N'est-ce pas ? » L'autre répliqua : « Quand le soleil se lève, il est tout pâle, tout froid ; mais à midi, c'est comme une chaudière. Ce qui est plus proche est plus chaud, n'est-il pas vrai ? » Confucius fut incapable de trancher la question. Les deux enfants se mirent à rire. « Et l'on prétend, dirent-ils, que vous avez beaucoup de savoir ? » (Lie-Tseu, *Le vrai classique du vide parfait*, cité par Pierre Blackburn in *Logique de**

l'argumentation, 2^{ème} édition, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., Québec, 1994, p. 191).

- 2) Préparez-vous en vue d'un débat contradictoire sur vos groupes, sous forme de liste d'arguments pour et contre, autour de la motion suivante : « Cette Chambre croit qu'en régime démocratique, l'**opposition** est un **levier de bonne gouvernance** (ou, a contrario, une **entrave à la bonne gouvernance**).

N.B. Après un travail de réflexion individuelle, vous êtes invité-e-s à échanger librement sur ces questions à partir de votre groupe respectif. Pour l'exercice 2, nous aurons besoin de quatre volontaires dans chaque groupe pour former deux équipes de débatteurs, l'une supportant la thèse affirmant que l'opposition est un levier de bonne gouvernance, et l'autre celle soutenant qu'elle est plutôt une entrave à la bonne gouvernance.

À propos de Confucius

Confucius, sage considéré comme le premier « éducateur » de la Chine est un philosophe chinois né le 28 septembre 551 av. J.-C. Son patronyme est Kong, son prénom Qiu, et son prénom social Zhongni. Il est généralement appelé Kongzi par les Chinois, ce qui signifie « Maître Kong » et a été latinisé en Confucius par les Jésuites. Son enseignement a donné naissance au confucianisme qui est une voie d'épanouissement humain afin d'être « un homme de bien » et vivre en bonne harmonie avec ses semblables. L'importance attachée aux rites lui donne l'aspect d'une religion. Les principaux disciples de Confucius sont nommés les douze Philosophes et honorés dans les temples confucéens. Il est mort le 11 avril 479 av. J.-C. à Qufu dans l'actuelle province du Shandong en Chine.

B) WALTER LIPPMANN : DE LA NÉCESSITÉ DE L'OPPOSITION

DE LA NÉCESSITÉ DE L'OPPOSITION¹

par Walter Lippmann

- 1 Poussés dans leurs retranchements, la plupart des hommes finiraient sans doute par admettre que la liberté politique — c'est-à-dire le droit de s'exprimer librement et de faire opposition — est un noble idéal plutôt qu'une nécessité pratique. Étant donné la façon dont on défend aujourd'hui la cause de la liberté, cette opinion est parfaitement compréhensible. L'argument généralement utilisé consiste en effet à faire ressortir que tout homme considère sa propre liberté comme une question de droit et la liberté qu'il concède à ses semblables comme une question de tolérance. Ainsi, la défense de la liberté d'opinion tend à reposer non sur les conséquences réelles, bénéfiques et indispensables de celle-ci mais sur un attachement quelque peu excentrique et vaguement bienveillant à une abstraction.
- 2 ✓ On peut bien dire avec Voltaire : « Je désapprouve totalement ce que vous dites mais je défendrai jusque dans la mort votre droit de le dire », le fait est que peu d'hommes sont prêts à mourir pour défendre les droits des autres hommes : s'ils sont véritablement en désaccord avec ce que disent les autres, ils feront plutôt leur possible pour s'en débarrasser d'une manière ou d'une autre.
- 3 Ainsi, si tout ce que nous pouvons dire en faveur de la liberté d'opinion est qu'un homme doit tolérer ses contradicteurs parce que chacun a le « droit » de dire ce qui lui plaît, force nous est de constater que la liberté d'opinion est un luxe réservé aux temps heureux où les hommes peuvent se permettre d'être tolérants parce qu'il ne se pose pas de problèmes fondamentaux ou cruciaux.
- 4 Pourtant, du point de vue historique, ce droit constitutionnel fondamental à la liberté de parole repose sur des assises bien plus solides, et l'expérience pratique nous enseigne qu'il existe des raisons beaucoup plus impérieuses de cultiver la liberté. Il me semble en effet que nous faisons preuve d'une complaisance naïve lorsque nous prétendons protéger le droit de nos adversaires à s'exprimer parce que nous sommes magnanimes, nobles et généreux. ✎ La véritable raison pour laquelle il faudrait inventer la liberté d'opinion si elle n'existait pas, la raison pour laquelle elle devra en fin de compte être

1. Walter Lippmann, « The Indispensable Opposition », *The Atlantic Monthly*, vol. 164, n° 2, août 1939, p. 186-190.

rétablie dans tous les pays civilisés où elle a été supprimée, c'est que nous devons protéger le droit de nos adversaires à s'exprimer parce qu'il nous est nécessaire d'entendre ce qu'ils ont à dire. >

5 Nous nous trompons du tout au tout si nous nous imaginons tolérer la liberté de nos opposants politiques comme nous tolérons les hurlements d'un bébé dans une pièce attenante, ou comme nous endurons les rugissements de la radio du voisin, simplement parce que nous sommes trop pacifiques pour lancer une brique à travers la fenêtre. Si la liberté d'opinion ne tenait qu'à la clémence et à la timidité dont nous faisons preuve face à nos adversaires et à nos critiques en les laissant s'exprimer, il serait difficile de déterminer si nous sommes tolérants parce que nous sommes magnanimes ou parce que nous sommes paresseux, parce que nous sommes guidés par de fermes principes ou parce que nous manquons de convictions sérieuses, parce que nous témoignons de l'ouverture d'un esprit curieux ou de l'indifférence d'un esprit vide. Par conséquent, si nous voulons vraiment comprendre la raison pour laquelle la liberté est indispensable dans une société civilisée, il nous faut commencer par prendre conscience du fait que la liberté de discussion améliore nos propres opinions et que, par conséquent, les libertés des autres hommes sont pour nous-mêmes une nécessité vitale. >

6 Ce n'est pas en citant Voltaire que nous touchons l'essence de ce problème, mais lorsque nous allons chez le médecin et le payons pour qu'il nous pose les questions les plus embarrassantes et nous prescrive le régime le plus sévère. Lorsque nous rémunérons le médecin afin qu'il s'exprime en toute liberté sur les causes de nos maux d'estomac et la façon de les guérir, nous ne nous considérons pas comme particulièrement tolérants, magnanimes ou dignes d'admiration. Nous avons suffisamment de bon sens pour savoir que, si nous menaçons de faire jeter le médecin en prison parce que nous n'apprécions ni son diagnostic ni son ordonnance, il pourrait, certes, en éprouver quelque désagrément, mais notre estomac également. C'est la raison pour laquelle le plus féroce des dictateurs préférera être soigné par un médecin libre de penser et de dire la vérité que par son propre ministre de la Propagande. Car, du moment que les choses deviennent vraiment sérieuses, la question de la liberté des autres ne relève plus de leurs droits mais de nos propres besoins.

La prise de conscience de ce besoin est plus difficile pour certains hommes que pour d'autres. Les dirigeants totalitaires pensent n'avoir pas besoin de la liberté d'une opposition : ils exilent, emprisonnent ou assassinent leurs adversaires. Nous en sommes, pour notre part, arrivés à la conclusion, fondée

sur une expérience pratique qui remonte à la Grande Charte et même au-delà, que nous avons besoin d'une opposition et nous la payons à même le trésor public.

- 8 Dans la mesure où la défense habituelle de la liberté d'expression ignore cette expérience, elle devient abstraite et excentrique au lieu d'être concrète et humaine. On met généralement l'accent sur le droit de s'exprimer, comme si le seul fait que le médecin soit libre de sortir dans le parc et d'expliquer aux courants d'air les raisons de mes maux d'estomac avait de l'importance. Voilà à n'en pas douter une piètre caricature de ce grand droit civique pour lequel des hommes ont donné leur sang et leur vie. Ce qui importe avant tout, c'est que le docteur *me* dise ce qui me fait souffrir et que je l'écoute ; que si ce qu'il dit ne me satisfait pas, je sois libre de consulter un autre médecin ; que le premier doive alors écouter le second ; et qu'à force de parler et d'écouter, d'échanger des opinions, on finisse par découvrir la vérité.
- 9 α Tel est le principe créateur de la liberté d'expression : il ne s'agit pas d'un système visant à tolérer l'erreur mais à découvrir la vérité. Il se peut qu'il ne produise pas la vérité, ou pas toute la vérité tout le temps, ni souvent, ni même jamais dans certains cas. Mais si la vérité peut être trouvée, il n'existe pas d'autre système susceptible de dégager aussi facilement et aussi régulièrement autant de vérité. Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas parfaitement compris ce principe, nous ne saurons ni pourquoi nous devons apprécier notre liberté, ni comment nous pouvons la protéger et la développer. γ
- 10 Appliquons ce principe au système de discours public régissant un État totalitaire. Nous pouvons, sans trop nous écarter de la vérité, nous représenter une situation dans laquelle un homme et les subordonnés qu'il s'est lui-même choisis s'adressent au peuple par l'intermédiaire d'un système de radiodiffusion. Les orateurs parlent. Le public écoute, mais ne peut ni n'ose répondre. C'est un système de communication à sens unique. L'opinion des dirigeants est diffusée largement dans les masses populaires, mais, du peuple, les dirigeants ne reçoivent en retour que des acclamations. Ils n'entendent jamais parler de choses qu'ils auraient oubliées, de vérités qu'ils auraient négligées, des sentiments de la population ou des suggestions que celle-ci pourrait leur faire.
- 11 Or, même un dictateur ne peut se fier à sa seule inspiration pour gouverner. En pratique, les dirigeants totalitaires reçoivent des rapports de leur police secrète et de ceux de leurs partisans qui appartiennent au peuple. Ces rapports, s'ils sont bien faits, permettent aux dirigeants de maintenir le contact avec l'opinion publique. Cela ne suffit pourtant pas pour comprendre

ce que ressentent les gens. Par ailleurs, les dirigeants doivent prendre des décisions dont les conséquences sont considérables, et leur système ne leur permet pas de tirer profit d'un échange d'opinions dans la nation. Si bien qu'ils doivent se fier à leur *propre* intuition, qui ne peut être continuellement inspirée, ou, s'il s'agit de despotes éclairés, encourager les techniciens et les conseillers en qui ils ont confiance à parler et à débattre librement en leur présence.

12 Sur les murs des maisons des paysans italiens, on peut lire, écrit en grosses lettres, que « Mussolini a toujours raison ». Mais si les ambassadeurs italiens, si l'état-major et le ministère des Finances prennent cette maxime au sérieux, alors tout ce qu'il reste à ajouter est « Que Dieu aide Mussolini, que Dieu garde l'Italie et le nouvel empereur d'Éthiopie². »

13 ✕ Car il arrive un moment où, même dans un État totalitaire, la liberté de parole, qui seule permet la discussion d'opinions opposées, devient indispensable. Plus le temps passe toutefois, plus la chose devient difficile dans une dictature. Le débat critique disparaît à mesure que l'opposition interne est liquidée et que seuls demeurent des hommes qui partagent les mêmes pensées et les mêmes sentiments. C'est pourquoi aux succès que recueillent au départ des despotes comme Napoléon I^{er} et Napoléon III succèdent généralement d'irréparables erreurs. Parce qu'il n'écoute que les béni-oui-oui qui l'entourent — les autres étant en exil, dans des camps de concentration, ou tout simplement terrifiés — le despote se coupe de la vérité, dont aucun homme ne peut se passer. ➤

4 Il suffit de regarder les dictatures pour se convaincre de tout cela. Mais lorsque nous tentons de nous représenter, par contraste, notre propre système, quelle est l'image qui nous vient à l'esprit ? C'est, sauf erreur de ma part, que chacun peut monter sur une caisse à savon et raconter ce qui lui plaît [...]

5 Si tout ce que la démocratie pouvait opposer à la communication à sens unique de type totalitaire se limitait à une rangée de caisses à savon posées les unes à côté des autres, force me serait d'admettre qu'il s'agit d'une option impraticable, déraisonnable et peu attrayante. Mais il s'agit là d'une fausse alternative. Il est faux de dire que l'homme civilisé a connu la liberté du jour où chacun s'est vu libre de se jucher sur une caisse à savon, de louer une salle et d'y exposer ses opinions pour ceux qui veulent les entendre. Au contraire, la liberté d'expression n'atteint ses objectifs fondamentaux que lorsque différentes opinions sont exposées dans une même salle et pour un même public.

- 16 *J* Car, si le droit de parole peut signifier le début de la liberté, c'est la nécessité d'écouter qui donne à ce droit toute sa valeur. Même en Russie ou en Allemagne, rien n'empêche un homme d'aller se planter au milieu d'un champ et de dire tout ce qu'il pense³. Ce qui importe, ce n'est pas l'expression d'opinions mais la confrontation d'opinions au cours d'un débat. Personne ne tient vraiment à ce que n'importe quel imbécile ait le droit de dire ce qu'il lui plaît. Et il ne sert à rien que le plus sage des hommes s'en aille proclamer sa sagesse au milieu du Sahara. Tout cela est bien secondaire. L'important, du point de vue de la liberté, c'est plutôt que l'imbécile soit tenu d'écouter le sage et d'apprendre ; que le sage soit obligé de tenir compte de l'imbécile et de l'instruire ; que le sage puisse gagner en sagesse en écoutant l'opinion de ses pairs.
- 17 Voilà pourquoi l'homme civilisé doit chérir la liberté, parce que c'est un moyen de promouvoir la découverte de la vérité. Nous ne devons pas nous en tenir au droit de chacun de louer sa propre salle, de disposer de son propre système de radiodiffusion ou de distribuer ses propres tracts. Ce sont là des droits secondaires et, bien qu'il faille les préserver, il importe de ne pas perdre de vue leur caractère accessoire, négligeable, par rapport à l'essence de cette liberté qu'il nous faut chérir et cultiver.
- 18 Le meilleur moyen de comprendre ce que représente la liberté de parole est de garder à l'esprit l'image d'une institution comme le Congrès américain — une assemblée où sont représentées des opinions divergentes, où les idées ne sont pas seulement exposées mais débattues — ou le Parlement britannique — où les hommes qui sont autorisés à parler sont aussi tenus de répondre. Nous pouvons aussi nous représenter ce qu'est cette liberté en pensant à ce qui se passe dans une salle de tribunal lorsque les témoins déposent et subissent les interrogatoires des différentes parties et que, devant le même juge et le même jury, des avocats s'affrontent en défendant leurs causes respectives. Nous pouvons encore nous représenter cette liberté en pensant à une tribune où l'orateur se doit de répondre aux questions ; à une réunion de scientifiques où les données, les hypothèses et les conclusions sont soumises à l'examen d'hommes qui ont la compétence pour les juger ; à un quotidien sérieux qui, non content de publier l'opinion de ceux qui s'écartent de sa ligne de pensée, réexamine ses propres opinions à la lumière de ce qu'ils disent.
- [...]

3. À l'époque où l'auteur a écrit cet essai, la Russie et l'Allemagne étaient sous des régimes totalitaires.

¹⁹ Il nous faut insister sur le fait que la liberté de discourir ne marque que le commencement de la liberté d'expression ; il ne s'agit pas de la fin ultime, mais d'un moyen de parvenir à cette fin. La fin consiste à trouver la vérité. La justification pratique de la liberté civile n'est pas que la liberté d'expression est l'un des droits de l'homme ; c'est que le droit de mettre en cause l'opinion de l'autre est pour l'homme une nécessité. L'expérience nous apprend en effet que ce n'est que lorsque la liberté d'opinion devient obligation de débattre que nous pouvons récolter ce que nos pères ont semé. Une fois cela compris, nous chérirons la liberté, non parce qu'elle nous permet d'exprimer nos opinions, mais parce qu'elle constitue la méthode la plus sûre pour les corriger.

[...]

EXERCICES

1. Faites le schéma en arbre de l'argumentation à laquelle Lippmann s'attaque.
2. Lippmann affirme qu'il est nécessaire que nous entendions ce que nos adversaires ont à dire. Que veut-il dire par là au juste ? A-t-il raison de faire une telle affirmation ?
3. L'auteur considère-t-il qu'il est possible qu'une personne soit en faveur de la liberté d'opinion tout en ayant une attitude dogmatique ?
4. Dans le paragraphe 5, l'auteur a recours à une image en évoquant les hurlements d'un bébé ; dans le paragraphe 6, il évoque une consultation médicale. Quel rôle jouent ces développements dans l'argumentation de l'auteur ?
5. À la lumière de votre lecture du texte de Lippmann, dites si l'auteur serait ou non d'accord avec les idées suivantes. Justifiez vos réponses.
 - a) On peut rejeter une argumentation tout en étant d'accord avec sa conclusion.
 - b) La liberté de s'exprimer publiquement n'est qu'un droit secondaire.
 - c) La liberté d'expression n'est pas, d'abord et avant tout, une question de tolérance.
 - d) Il est bon que les différents journaux publiés dans un pays défendent chacun une ligne idéologique bien précise.
 - e) Au fond, le proverbe voulant que « deux têtes valent mieux qu'une » est trompeur.